

Circulation / Stationnement

A l'occasion de « Promenade en Fête » la Promenade de la Plage sera interdite à la circulation (y compris vélos, rollers et trottinettes) entre l'avenue Jean Jaurès et le boulevard Kennedy, de 18h à 4h du matin.

La circulation automobile sera maintenue normalement dans les deux sens sur le boulevard Kennedy et l'avenue Jean-Jaurès.

Malin ! Vous venez de Nice, Vence, Villeneuve-Loubet, privilégiez un stationnement :

- Hippodrome de la Côte d'Azur : 2000 places gratuites de 18h à 1h du matin
- Parking de la Villette – 15 min à pied / Parking du Cros – 5 min à pied
- Stationnement gratuit sur les zones à parcimètres dans toute la ville.

Terrasses

A l'occasion de ces soirées, les terrasses de vos restaurants seront élargies. C'est le moment de profiter d'un diner dans un cadre unique, en famille ou entre amis, au bord de mer et en musique.

Vous partagerez un repas en terrasse, dans une ambiance chaleureuse, couronné par un feu d'artifice.

Un évènement festif à ne manquer sous aucun prétexte !
Pensez à réserver !

Apprenez à sauver un cœur !

Cagnes-sur-Mer, une ville engagée dans la lutte contre l'arrêt cardiaque.



Objets interdits



circulation interdite à tous types de trottinettes, vélos, skates, rollers



contenants d'alcool fermés
bouteilles en verre, verres, canettes



articles pyrotechniques
et matériels explosifs



hampes rigides
ou fagots de drapeaux



sacs de grand format ou valises
(dimensions L + l + H > à 1,30 m)



armes à feu,
arme blanche, couteau



Conception : Ville de Cagnes-sur-Mer - 2026 - Document non contractuel. Ne pas jeter sur la voie publique



PROMENADE en fête

Mon bord de mer piéton !

SAMEDI
25 JUILLET

SAMEDI
8 AOÛT

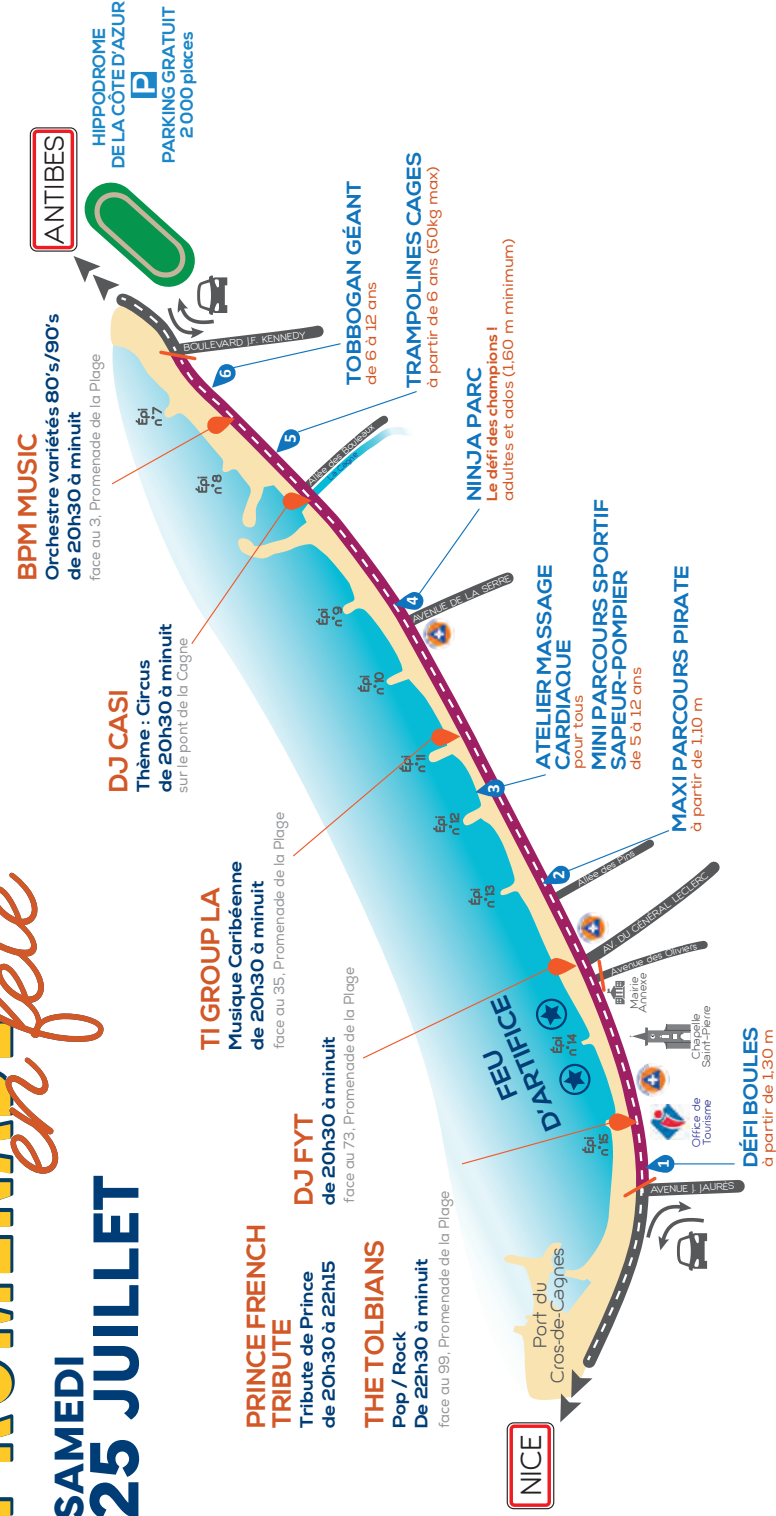


Scènes musicales et animations gratuites de 20h30 à minuit
FEU D'ARTIFICE à 22h15 GRATUIT !

Infos : + 33 (0)4 93 20 61 64



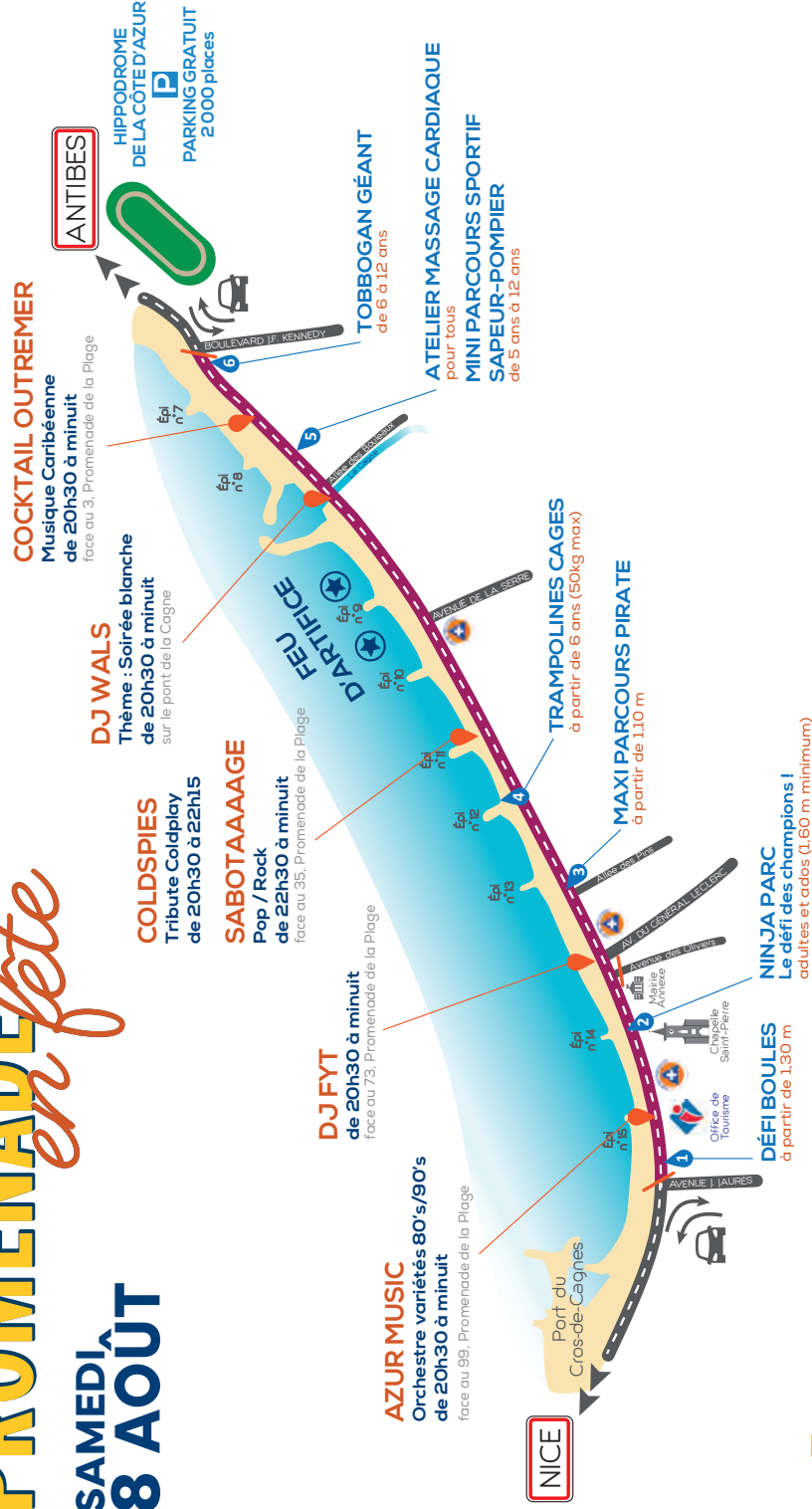
**SAMEDI
25 JUILLET**



La circulation automobile sera interdite sur la Promenade de la Plage entre le bd. Kennedy et l'av. Jean Jaurès à partir de 18h le samedi 25 juillet (et jusqu'à 4h du matin le dimanche 26).

★ **FEU D'ARTIFICE** ★
TIRÉ EN MER À 22:15
face au 73 < 96, Promenade de la Plage

**SAMEDI
8 AOÛT**



La circulation automobile sera interdite sur la Promenade de la Plage entre le bd. Kennedy et l'av. Jean Jaurès à partir de 18h le samedi 8 août (et jusqu'à 4h du matin le dimanche 9).

★ **FEU D'ARTIFICE** ★
TIRÉ EN MER À 22:15
face au 7 < 26, Promenade de la Plage